

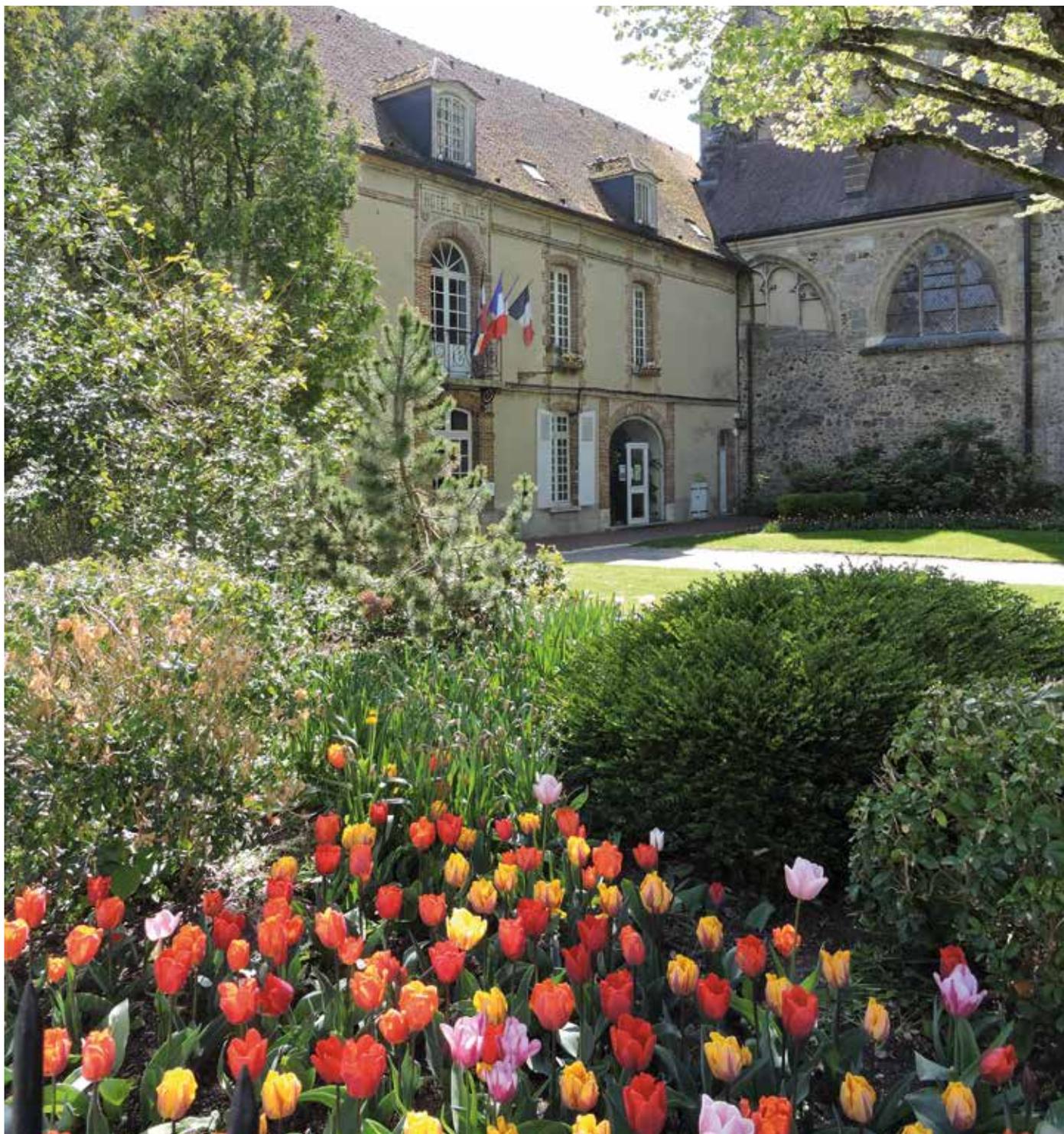
un **Soleil** en CHAMPAGNE

JANVIER
FÉVRIER
MARS
2024

20

**VIE QUOTIDIENNE,
COMMERCES OU
RÉFECTION DE
FAÇADES**
la Ville vous
accompagne

FOOT
une nécessaire
mise au point



LE MAGAZINE D'INFORMATION DE LA VILLE DE SÉZANNE

Ville de
Sézanne
Un soleil en Champagne



Vous n'avez pas trouvé ? Réponse page 20

QUIZ !

OÙ SE TROUVE CE
DÉTAIL ARCHITECTURAL ?



Sacha HEWAK
Maire de Sézanne

ÉDITO

Le 29 février dernier, le Conseil Municipal a défini les orientations budgétaires pour 2024. C'est un moment important et indispensable dans la vie d'une collectivité, puisqu'il s'agit de tracer les grands axes de la politique qui sera menée par la Ville durant l'année.

Il faudra ensuite, à la mi-avril, confirmer et traduire en chiffres ces actions et ces projets lors du vote du budget primitif, et nous aurons alors l'occasion de vous en parler plus en détail.

Que faut-il retenir principalement ?

- une **gestion prudente et maîtrisée**
- le maintien des **services rendus à la population** (notamment en termes d'entretien des espaces et des bâtiments publics)
- la préservation de la **qualité de vie des Sézannaises et des Sézannais** (animations et temps de convivialité tout au long de l'année, poursuite de notre recherche de médecins, mise en place d'une nouvelle session de la Bourse au permis de conduire...)
- la reconduction du dispositif de **subventions aux particuliers réalisant des travaux** sur des immeubles situés dans le périmètre du SPR (site patrimonial remarquable)
- la poursuite du **soutien aux nombreuses associations sézannaises** (subventions annuelles ou exceptionnelles, mise à disposition de locaux et de matériel, aide logistique)
- le démarrage des travaux de l'**Hôtel de Ville** (voir Un soleil en Champagne n° 19)
- l'extension du système de **vidéoprotection**.

Tout ceci, nous le ferons sans augmenter les taux des impôts locaux.

Par ailleurs, l'année 2024 sera particulièrement riche en manifestations festives.

En effet, il y aura toutes les animations devenues traditionnelles : la Fête de la Gastronomie en avril, la Fête médiévale à la mi-juin, les Soirs de Fête dès le 21 juin durant tout l'été, la Fête nationale les 13 et 14 juillet, les Journées européennes du patrimoine à la mi-septembre, et les festivités de fin d'année durant tout le mois de décembre, sans oublier celles proposées par plusieurs associations.

Trois événements viendront compléter ce calendrier déjà bien rempli : l'**inauguration du label Village Étape** le 13 avril, le **Rêve d'orchidées** du 25 mai au 2 juin (pour la toute dernière fois sans doute) et le **passage de la Flamme olympique** le 30 juin.

Alors, à vos agendas ! Personne n'aura le temps de s'ennuyer à Sézanne cette année...



En couverture :
Le jardin de l'Hôtel de Ville
au printemps

Un Soleil en Champagne N°20
janvier/février/mars 2024
Bulletin d'information
de la Ville de Sézanne
7 Place de l'Hôtel de Ville
51120 Sézanne
tél : 03 26 80 59 01
Directeur de la publication :
Sacha Hewak
Rédaction : Andrée Aubès
Sabine Veltz et Régis Van
Herreweghe
Conception graphique : Virginie
Dhellemme - www.comincreation.fr
Crédits photos : Ville de Sézanne,
et Photo Cadet (Thérèse Borgioli)
Impression : Imprimerie Lemaire
Dépôt légal : mars 2024
Imprimé à 3 000 exemplaires
sur du papier PEFC,
à l'aide d'encre végétale.



VILLAGES ÉTAPES
LE DÉPART DE LA VIE ACTIVE

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES passage de relais

Composition du CMJ
Maëlys Barnier-Oudin,
Elaïa Baudry, Rose Boileau-
Leprieur, Camille Bourdon,
Malik Chakir, Côme De
Lestapis, Léane Delponte,
Nélio Luis Dos Santos,
Shana Martinez-Laurent,
Abygaëlle Mildange-
Spinnato, Johan Muller,
Louane Rousselet, Hugo
Torres-Cuevas, Mei-Ling
Valdenaire Mazure

C'est le 20 novembre dernier que le tout nouveau CMJ - conseil municipal des jeunes - a été officiellement et solennellement installé par M. le Maire dans la grande salle du Prétoire. 14 élèves - 7 filles et 7 garçons, parité oblige ! - ont été élus par leurs condisciples au sein des classes de CM1 et de CM2 des trois écoles primaires de Sézanne (Centre, Limonières et St-Denis).

Jean-François Thuillier, adjoint au maire en charge de la jeunesse, s'est plu à souligner que le scrutin était en tous points identique à celui des élections politiques « pour les grands »

(campagne électorale, bulletins de vote, urne, etc). Désormais, ils et elles devront, durant les deux années à venir, s'initier à la citoyenneté et réfléchir tous ensemble à des projets susceptibles d'intéresser les Sézannaises et les Sézannais, jeunes et moins jeunes. Heureusement, les membres du CMJ ne seront pas seuls pour cette mission : ils et elles seront guidé(e)s par Patricia Mathieu, directrice d'école en retraite, qui assurera désormais l'animation (après le départ de Sézanne de Bruno Régé-Turo qui avait accompagné le précédent CMJ). Bon courage et bon mandat à nos jeunes conseillers et conseillères !

Un projet du précédent CMJ inauguré

Alors que leur mandat s'était achevé au début des vacances d'été 2023, la plupart des membres du précédent Conseil Municipal des Jeunes ont tenu, le 16 décembre dernier, à assister à l'inauguration des nouveaux agrès du plateau sportif de la rue des Petits Chiens. Il faut dire que c'était la concrétisation d'un de leurs projets, qui leur tenait le plus à cœur et qui leur avait demandé beaucoup de travail et de patience. Il s'agissait en effet de trouver des jeux pour les jeunes ados, garçons et filles, qui ne veulent plus utiliser les balançoires et autres toboggans destinés aux plus petits, et ne souhaitent pas encore investir le city-park ou le skate-park. Cela n'a pas été une mince affaire, mais, finalement, ils ont réussi.

Aussi, c'est avec un plaisir et une fierté bien compréhensibles, et un enthousiasme tout juvénile que toutes et tous se sont lancés à l'assaut de la cage à grimper en cordes, et ont filé au long de la tyrolienne. Bravo pour cette belle idée !

Pour installer ces deux nouveaux jeux, les services techniques municipaux ont tout d'abord préparé, creusé et terrassé le site. Puis, ce sont les ouvriers de l'entreprise Imaj qui ont procédé, dans les règles de l'art et avec toutes les garanties de sécurité, à l'implantation et au montage.
Coût de l'opération : 46 614 € TTC.





850



C'est le nombre de bénéficiaires du « Chèque-Senior » de 30 €

que la Ville a offert en ce début d'année aux Sézannaises et Sézannais de 70 ans et plus et à leur conjoint(e) quel que soit leur âge, qu'ils pourront dépenser dans l'une des 43 boutiques de proximité de la ville inscrites sur la plateforme Beegift. L'occasion pour nos seniors de (se) faire plaisir tout en favorisant le commerce local.

Bourse au permis de conduire

La Ville de Sézanne, en partenariat avec le CIAS, l'association PISTE et la Mission Locale pour l'Emploi, et avec les auto-écoles sézannaises vous propose un accompagnement, et finance votre permis de conduire à hauteur de 1 000 €.

Si vous êtes intéressé(e), déposez votre candidature avant le 3 avril 2024
Le dossier est disponible en mairie et sur www.ville-sezanne.fr

Dispositif soumis à conditions :

- Résider à Sézanne depuis au moins 1 an à la date de dépôt du dossier
- Avoir au moins 17 ans révolus à la date de dépôt du dossier (sans limite d'âge)
- Examen des ressources

Si votre candidature est retenue, vous devrez accomplir des tâches au service de la collectivité (Ville de Sézanne, ou l'un de ses trois partenaires, ou une association sézannaise) pendant 30h. Vous vous engagez aussi à suivre les cours de code, puis de conduite, pour obtenir votre permis.



" Bien Vivre ensemble à Sézanne "

La Ville de Sézanne vient de signer une convention de partenariat avec le Club de Prévention d'Épernay, dans le cadre de la mise à disposition gratuite de logements d'urgence pour les personnes sézannaises victimes de violences conjugales. Cette convention permet la mise à l'abri immédiate des personnes victimes de violences conjugales et leur prise en charge par un professionnel 24h/24 et 7 jours sur 7. Ce dispositif, totalement innovant dans le Sud-Ouest Marnais, est soutenu et financé à plus de 50% par l'État.

En effet, notre majorité municipale a fait de la lutte contre les violences conjugales l'une des priorités du mandat. Car ce fléau, présent dans notre Petite Cité de Caractère doit être combattu, et les victimes protégées. Cette démarche s'inscrit dans l'une des principales orientations de la majorité municipale depuis le début du mandat, qui est de soutenir, protéger, accompagner les Sézannaises et les Sézannais, et notamment celles et ceux qui en ont le plus besoin, mais aussi de préserver la qualité de vie de chacun, même si la période que nous traversons est difficile.

Différents axes sont développés et différentes mesures sont mises en œuvre depuis le début du mandat pour faire en sorte que grâce à l'action de notre majorité, il continue à faire bon vivre à Sézanne.

Ces actions sont toujours menées avec l'exigence de la maîtrise de notre budget, sans augmentation des taux d'imposition.

Sacha Hewak et la Majorité Municipale

" Sézanne, choisissons notre avenir "

Imaginons... (3)

Imaginons une ville où la majorité finance ses tracts avec l'argent public alors que la loi l'interdit (les tracts distribués par Sacha Hewak et ses colistiers à l'occasion de leur porte-à-porte ont été payés par les contribuables...), imaginons une adjointe, Karine Cabartier, qui se ferait rembourser un aller-retour Sézanne / Épernay pour 216 kilomètres (oui, vous avez bien lu...), Imaginons un adjoint, Jean-François Thuillier, qui ne préciserait rien sur ses états de frais de déplacements, simplement la somme à rembourser, sans la signature du maire, imaginons un maire qui se ferait rembourser ses déplacements associatifs par les Sézannais, qui se ferait rembourser son hôtel à Châlons-en-Champagne pendant la Foire pour éviter la fatigue et les déplacements, qui se ferait également rembourser ses hôtels 3 et 4 étoiles lors de ses déplacements à Paris (certains privés d'ailleurs...) pour éviter de se lever trop tôt en prenant le train à la gare de Romilly-sur-Seine, imaginons une ville où la première adjointe et le maire se ferait rembourser leurs déplacements liés à leurs mandats d'élus communautaires par les Sézannais alors que la loi l'interdit expressément, imaginons une ville où la majorité modifierait les propos des élus d'opposition dans les compte-rendus de séances pour tenter de les décrédibiliser. Ce serait incroyable ? Pourtant, il s'agit (toujours et encore) de Sézanne !

Vincent Léglantier et Jean-François Quinche

" Un nouveau souffle pour Sézanne "

Lors du dernier conseil municipal j'ai exprimé la position de l'opposition sur la trajectoire des futurs grands travaux de la ville. J'ai répété que la rénovation de la mairie est INOCCUPÉE. D'ailleurs un recours a été déposé et je soutiens les sézannais qui l'ont lancé. D'autres travaux nous paraissent prioritaires telles que les rénovations de l'église dans son ensemble (et non en tranches comme il a été décidé) et celle du centre ville. Cette divergence avec la majorité est corroborée par un diagnostic officiel élaboré pendant deux ans. Il souligne que le taux de logements vacants de 16 % est trop important et que trop de logements anciens du centre ville sont vétustes: un effort considérable va devoir être fait sur ces deux points. La rénovation de la mairie coûtera 1,5 millions d'euros avec le risque d'un ascenseur qui gâche l'harmonie architectural du quartier, nous pensons que c'est autant d'argent en moins pour l'église, le centre ville, un synthétique pour le foot et l'athlétisme voir un boulodrome dont l'activité est en pleine essor. Il nous apparaît aussi que le projet du parc Saint-Pierre (coût de 1 million €) est un projet hallucinant et que l'aménagement des Tuileries (6 millions d'€ au total) est le genre de projet qui, compte-tenu du terrain, des nouvelles normes et de l'inflation va capter les budgets pendant trop longtemps. C'est le genre de projet qui, comme l'aéroport de Vatry ou comme la maison médicale, devient un casse-tête que beaucoup ensuite regrette.

Thomas Adnot

À la suite d'une erreur tout à fait involontaire, nous avons indiqué dans le magazine n° 19 que M. Adnot n'avait pas remis de texte, alors qu'il nous l'avait bien envoyé dans les délais. C'est pourquoi nous publions cette tribune dans le présent magazine (n° 20). Avec toutes nos excuses.

L'assassinat du professeur Dominique Bernard relié aux crimes terroristes abominables du Hamas en Israël ravivent chez les français la crainte justifiée d'un embrasement général à l'extérieur comme à l'intérieur du pays. Ce ne sont ni les émeutes des banlieues en juin ni la hausse spectaculaire de personnes en précarité qui nous démontrent le contraire; les priorités sont ailleurs. Nous pensons qu'il est tant que l'État agisse et mette un terme à l'immigration massive et l'accueil de migrants en France.

J'ai demandé deux fois au maire de Sézanne et sa majorité si ils s'opposeraient à la décision du préfet si d'aventure ce dernier déciderait d'implanter un accueil de migrants sur Sézanne comme ils le font à Bellâbre dans l'Indre / 950 hab.: pas de réponse rassurante. J'ai même proposé d'organiser un référendum local sur ce sujet inflammable: refus. Il est fort à parier que face au déclin démographique de Sézanne et leur échec sur la redynamisation de la ville, ils utiliseront l'argument de la démographie pour justifier l'implantation de migrants. Sachez que sur ce sujet, vous pouvez compter sur moi: je mettrai sur la table tous les moyens de mobilisations légales pour refuser l'implantation d'un centre d'accueil de migrants dans notre ville.

Thomas Adnot



Des Rois et des Reines pour un thé dansant couronné de succès



Depuis l'apparition du Covid-19, le traditionnel repas des Anciens a été supprimé et remplacé par des chèques-seniors d'une valeur de 30 €.

Mais à l'occasion des visites au domicile des Sézannais que M. le Maire a effectuées depuis le printemps dernier dans le cadre de son bilan de mi-mandat, plusieurs de nos Seniors, même s'ils sont très heureux de recevoir un chèque-cadeau, lui ont fait part de leur souhait de pouvoir se retrouver en début d'année pour partager un moment convivial et festif.

Et c'est ainsi que la Ville a décidé d'organiser un Thé Dansant pour les personnes domiciliées à Sézanne de 70 ans au moins, et à leur conjoint(e).

70 d'entre eux se sont inscrits et ont été accueillis au Prétoire le 25 janvier dernier pour un après-midi très réussi grâce à l'équipe de la Ville et aux bénévoles de l'ABC (Association de Boxe et Culturisme) qui avaient peaufiné l'organisation et étaient aux petits soins pour les invités installés autour de petites tables dans

une ambiance feutrée très cosy.

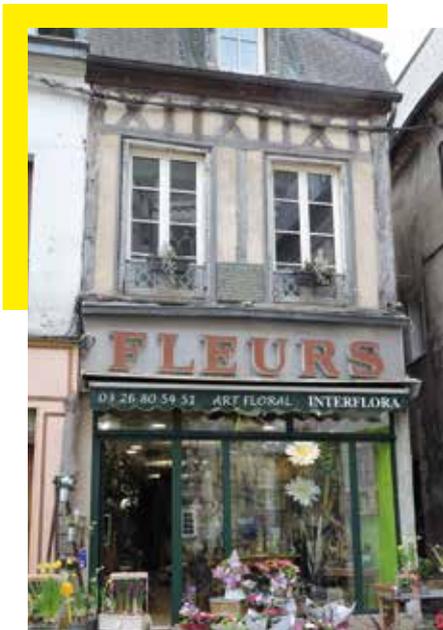
Dès les premières mesures de l'orchestre Duality, qui a proposé avec talent et gentillesse un répertoire tout particulièrement apprécié, des couples ont investi la piste pour ne quasiment plus la quitter, quand d'autres se sont réservés pour les rythmes qu'ils appréciaient tout particulièrement, et quand d'autres encore sont simplement venus passer un bon moment pour écouter de la musique et rencontrer du monde.

L'après-midi a aussi été rythmé par un goûter offert par la Ville au cours duquel les convives ont pu déguster une coupe de champagne (ou une autre boisson au choix) et une délicieuse part de galette des rois. L'occasion pour les Rois et les Reines de se retrouver sur la piste pour un morceau qui leur était tout spécialement dédié.

Les sourires que tous arboraient en fin de journée, les nombreux compliments reçus pour avoir organisé cette journée qui a permis à certains, pour quelques heures, de sortir de l'isolement, et à d'autres de rompre avec le quotidien, ne peuvent que nous inciter à renouveler l'expérience l'an prochain. Vivement 2025! ■



AIDE À LA RÉNOVATION des façades commerciales



Dans le but de soutenir le commerce de proximité, dès 2019, la Ville de Sézanne a décidé d'apporter une **aide financière** aux travaux réalisés sur les façades ainsi que sur la mise aux **normes d'accessibilité** impactant les façades.

Le financement porte sur les locaux commerciaux situés généralement en rez-de-chaussée, mais aussi sur les locaux des étages supérieurs, même ceux dévolus au logement, à condition que le rez-de-chaussée soit bien un commerce en activité.



→ Pour en savoir davantage sur ce dispositif, vous pouvez télécharger les documents (règlement et formulaire) se trouvant sur le site internet de la Ville (Rubrique Vivre à Sézanne > Les commerces, foires et marchés). Sabine Veltz (03 26 80 76 01 ou s.veltz@ville-sezanne.fr) est à votre disposition pour vous renseigner et vous remettre le règlement et le formulaire de demande de subvention.

■ Soutien au commerce de proximité : le dispositif « Petites Villes de Demain »

Ayant pour objectif d'améliorer la qualité de vie dans les territoires ruraux, le dispositif « Petites Villes de Demain » comprend un volet portant sur la redynamisation du centre-ville grâce à des mesures de soutien à l'artisanat et au commerce de proximité.

C'est pourquoi la Ville de Sézanne s'est engagée, dès juillet 2021, dans ce programme. Djoumah Ali, cheffe de projet, a été recrutée à cet effet en juin 2022 et a depuis pu aller à la rencontre des différents commerçants du centre-ville.

Elle se tient d'ailleurs à la disposition des commerçants et commerçantes pour toute question en lien avec leur activité au 03 26 80 46 30 ou au 06 15 66 76 02 ou d.ali@ville-sezanne.fr

Par ailleurs, en concertation avec les différents partenaires du dispositif, Djoumah Ali a dressé un diagnostic du territoire, préparé un projet de convention-cadre valant opération de revitalisation du territoire, et rédigé des fiches-actions, qui ont été approuvées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 8 février.

● Et la suite ?

- Les prochaines étapes
- consisteront en la
- recherche de financements
- et à la mise en œuvre
- de fiches actions telles
- que l'installation de
- vitrophanies dans
- les vitrines vides, la
- constitution d'une base
- de données répertoriant
- les locaux commerciaux
- disponibles (déjà
- constituée et à mettre à
- jour) ou encore la mise
- en place d'un guichet
- unique « commerce
- et artisanat » offrant
- un accompagnement
- dans les questions de la
- vie quotidienne d'une
- entreprise.



Commerce de proximité : du changement !



Chaachou

Originaire du département de l'Allier, Sophie Chéron arrive dans la Marne en 2017. Autodidacte, en 2022, elle se lance d'abord dans l'onglerie en intervenant au domicile de sa clientèle.

C'est en mai 2023 qu'elle franchit le pas et décide d'ouvrir une boutique à Sézanne. Initialement censé être éphémère, son commerce finalement se pérennise et se diversifie pour proposer désormais bien évidemment toujours des prestations d'onglerie (pose américaine ou vernis semi permanent, nail art/dessins au pinceau...) mais également des parfums, des crèmes pour les mains ou le corps, des masques pour femmes ou hommes, de la maroquinerie, des bijoux en acier inoxydable, du maquillage ou encore une gamme de vêtements pour femmes et enfants (et prochainement pour hommes), et de grandes tailles (jusqu'au XXXXL, ou taille 7 ou 54). N'hésitez pas à aller découvrir la boutique Chaachou ainsi que Sophie, son sourire et sa bonne humeur.



**7 rue Bouvier-Sassot
07 83 06 45 42**

**Ouvert les mardi,
jeudi et vendredi
de 9h30 à 12h
et de 14h30 à 19h
et les mercredi
et samedi de 10h à 12h
et de 14h30 à 19h**

**Facebook :
Chaachou Nail
Instagram :
chaachou_nails_51**



AIDES DE LA VILLE AUX PARTICULIERS POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION

Labellisée « Petite Cité de Caractère » en 2017, la Ville de Sézanne dispose d'un riche patrimoine dont peuvent profiter les habitants comme les touristes.

Une attention toute particulière est donc à porter au cœur de ville qui concentre l'essentiel des enjeux architecturaux.

Aussi, depuis 2021, la Ville de Sézanne accompagne financièrement les particuliers qui souhaitent effectuer des travaux de rénovation sur leurs immeubles situés dans le périmètre de l'AVAP (aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine)/SPR (site patrimonial remarquable).

QUELLES DÉPENSES SONT SUBVENTIONNÉES ?



● **d'une part le coût supplémentaire entraîné par l'utilisation des matériaux « nobles »** préconisés ou imposés (selon le type de bâtiment) par le règlement de l'AVAP/SPR (bois ou alu au lieu de PVC pour les huisseries par exemple, ou petites tuiles à la place de tuiles mécaniques...)

● **d'autre part les travaux de rénovation des façades et des toitures** (subvention au maximum de 20 % du montant HT des travaux éligibles, dans la limite d'un montant plafond de travaux de 50 000 € HT par opération, soit une aide maximale de 10 000 €)



Entre 2021 et 2023, ce sont **27 dossiers** qui ont pu bénéficier de subventions communales dont le total cumulé s'élève à **120 894,90 €**, ce qui a permis la réalisation de réfections de **toitures et façades**, et des changements de **fenêtres, portes ou volets**.



→ Pour en savoir davantage sur ce dispositif, vous pouvez télécharger les documents se trouvant sur le site internet de la Ville (Rubrique Vivre à Sézanne > Urbanisme > Des aides de la Ville aux particuliers pour des travaux de rénovation).

→ Par ailleurs, le service urbanisme (03 26 80 76 03 ou m.aubin@ville-sezanne.fr) est à votre disposition pour vous renseigner et vous remettre le règlement et le formulaire de demande de subvention.

RAPPEL DES RÈGLES D'URBANISME

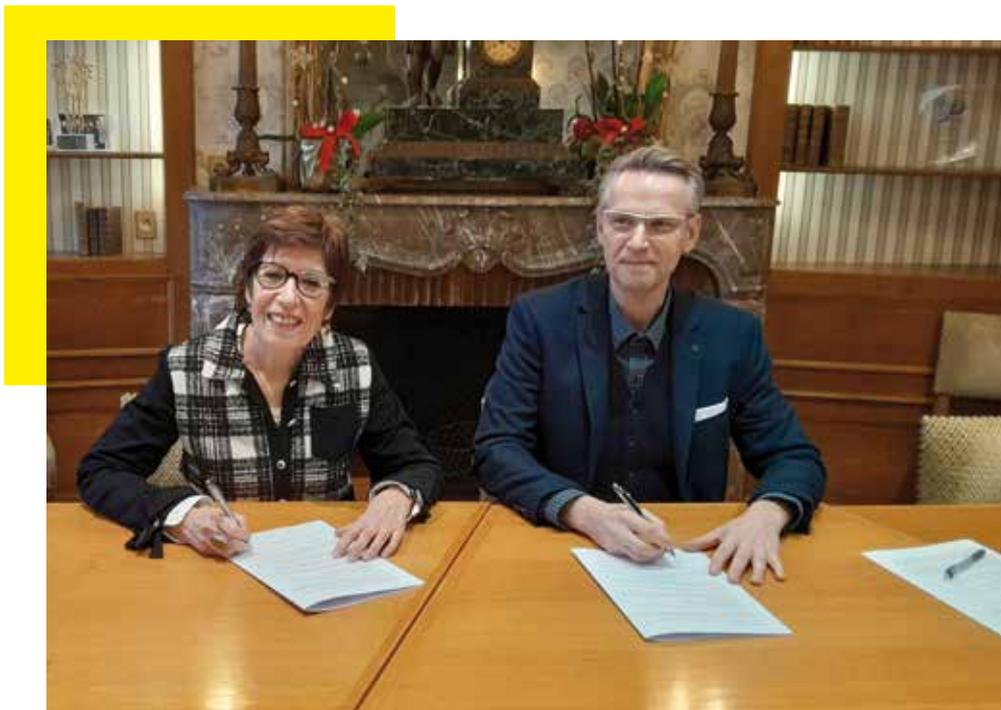
Vous souhaitez agrandir votre garage, repeindre vos volets, changer votre porte d'entrée ou vos fenêtres, construire une véranda, ajouter une terrasse, modifier votre clôture ou refaire votre façade ? Surtout, n'oubliez pas, avant de commencer, de venir en mairie déposer une demande d'urbanisme qui est obligatoire.

La Ville de Sézanne est en effet dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) depuis 2016 (qui a succédé au Plan d'Occupation des Sols applicable depuis 1984). Ce document détaille les règles à respecter en matière de construction et d'aménagement des bâtiments et d'utilisation de l'espace. Il permet ainsi de préserver et mettre en valeur les caractéristiques

architecturales de la commune, à plus forte raison si le projet se situe dans le périmètre de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), contribuant à conserver le caractère ancien et le développement harmonieux de la Ville, pour le plus grand plaisir des Sézannais et des visiteurs.

Pour tous renseignements, le service urbanisme est à votre disposition du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8h à 12h et de 13h30 à 18h, au 03 26 80 76 03.

Matthieu Derson, directeur de l'urbanisme et des bâtiments, et son assistante, Murielle Aubin, vous accueilleront et vous renseigneront bien volontiers.



La Ville à l'écoute des Sézannaises et des Sézannais victimes de violences conjugales

L'accompagnement des personnes victimes de violences conjugales, et, plus largement, la lutte contre le sexisme et pour l'égalité entre les hommes et les femmes, est l'un des axes forts de la politique menée par l'équipe municipale.

Ainsi, depuis plus de trois ans maintenant, la Ville a mis en place un comité local pluridisciplinaire, qui regroupe l'ensemble des structures œuvrant en ce domaine dans le département. Grâce à ce groupe de réflexion, les différents partenaires peuvent échanger régulièrement, se connaissent mieux, et appréhendent plus aisément l'ensemble des dispositifs existants, pour pouvoir être plus réactifs et plus efficaces.

Par ailleurs, la Ville vient de signer une convention de partenariat avec le Club de prévention d'Épernay. Cela permet aux personnes victimes de violences conjugales domiciliées à Sézanne, et qui ont besoin d'être hébergées en urgence, seules ou avec leur(s) enfant(s), d'être accueillies dans l'un des deux appartements meublés et équipés par la Ville, 24h sur 24 h et 7 jours sur 7, sur un simple appel au 115.

Elles sont ensuite accompagnées et conseillées dans toutes leurs démarches et dans leur parcours, souvent complexe et douloureux, par l'équipe dédiée du Club de prévention.

C'est une "première" dans la Région, et c'est ce qui a convaincu l'État de soutenir cette initiative inédite. ■



Une permanence

Depuis la rentrée de septembre 2023, à la demande de la Ville, une assistante sociale spécialisée du CIDFF (centre d'information sur les droits des femmes et des familles) propose un accueil de jour, sans rendez-vous, tous les mercredis de 13h45 à 16h15 pour écouter et conseiller les personnes victimes de violences conjugales. Elle peut aussi les accueillir sur rendez-vous les mercredis matin de 10h à 12h15.

→ **Pour tous renseignements, appelez le 06 69 22 72 70 ou le 03 26 65 05 00, ou posez vos questions sur contact@cidff51.fr.**

Planning familial : des permanences à Sézanne



le planning
familial

À la demande de la Ville, les responsables du Planning familial de Reims ont accepté d'organiser des permanences à Sézanne. Elles vous accueillent désormais, une fois par mois, quel que soit votre âge, votre sexe ou votre situation familiale, et vous écouteront, vous accompagneront et vous orienteront, selon vos besoins et vos attentes, pour toutes les questions relatives à la relation de couple, à la contraception, aux violences sexistes, à la santé sexuelle, à la grossesse, à l'IVG, ou à la notion de consentement.

→ **Les permanences sont gratuites et anonymes, avec ou sans rendez-vous tél : 03 26 81 79 18**

→ **Les prochaines auront lieu les 28 mars, 18 avril, 23 mai, 27 juin, 25 juillet, 26 septembre, 24 octobre, 28 novembre et 19 décembre, au service des consultations externes de l'hôpital.**

Une pièce de théâtre sur le cancer

Comment réagir quand on apprend qu'on a un cancer ? Que dire, que faire, quand son compagnon / sa compagne souffre ? Quelle attitude avoir avec un(e) collègue qui revient au travail après un long arrêt maladie ou qui s'absente régulièrement pour des séances de chimio ou de radiothérapie ? Comment trouver le mot juste, comment ne pas être maladroit(e) ?

C'est compliqué, et Véronique Batteux, qui connaît parfaitement le sujet, a décidé de le traiter avec humour. Elle vous propose une pièce de théâtre, "De nouvelles bulles acidulées". La troupe d'Amis en Scène a accepté de la monter à Sézanne le 5 avril prochain, et la Ville soutient, bien sûr, cette initiative originale et remarquable.

N'hésitez pas à réserver votre place (c'est gratuit), et, rassurez-vous, la soirée sera loin d'être triste !





À PROPOS DU FOOT À SÉZANNE : une indispensable mise au point



Depuis plusieurs jours, la Ville fait l'objet de très violentes attaques sur les réseaux sociaux de la part de responsables et membres du SCS (Sporting Club Sézannais). **Nous tenons à rétablir quelques vérités.**

Depuis 5 mois maintenant, nous devons interdire aux clubs de s'entraîner ou de jouer sur les terrains de la Fontaine du Vé, et nous avons même dû nous résoudre à annuler le tournoi que le SCS devait organiser le 30 mars. **Pourquoi ? Tout simplement parce que, depuis le mois d'octobre, il pleut presque sans interruption, des pluies particulièrement fréquentes et souvent violentes et abondantes.**

De ce fait, **les terrains sont gorgés d'eau.** Nos agents ont essayé, tout récemment encore, de les tondre, mais cela a creusé de profondes ornières et arraché le gazon. Et si on jouait dessus, on les endommagerait. Il faudrait alors les laisser fermés encore plus longtemps et engager en outre des travaux de remise en état coûteux.

Afin d'avoir une petite chance de maintenir le tournoi du SCS, nous avons attendu jusqu'à la dernière minute dans l'espoir qu'une météo plus clémente permettrait de tondre le gazon, puis de faire intervenir une entreprise spécialisée, plus tôt en saison que d'habitude, pour régénérer les terrains afin qu'ils soient impeccables pour le tournoi.

Mais la pluie en a décidé autrement, et c'est en désespoir de cause que nous avons été contraints d'annuler le tournoi, et nous comprenons la déception des responsables et des bénévoles et du club, ainsi que des joueurs et de leurs familles.



Nos agents ont essayé, tout récemment encore, de tondre, mais cela a creusé de profondes ornières et arraché le gazon





Un terrain synthétique : oui ou non ?

La Ville avait prévu d'installer un terrain en synthétique pour le foot. C'était en 2019. Depuis cette date, beaucoup de choses ont changé.

D'une part, les modèles existant à l'époque qui contenaient des **matières plastiques** ont été **interdits par l'Union européenne**. Donc, il faut trouver d'autres solutions (rafles de maïs, liège, noyaux d'olives concassés...). Elles commencent à émerger, et les élus municipaux se sont déjà déplacés deux fois, dans la Marne et dans le Nord, pour en voir, et se renseigner plus avant.

D'autre part, les ressources des collectivités diminuent, les charges augmentent, et la capacité d'investissement se réduit - et Sézanne n'y échappe pas.

Il faut donc étudier sérieusement ce dossier, bien prendre en compte les avantages et les inconvénients de ces nouveaux matériaux (sur lesquels on n'a pas de recul pour le moment), et mesurer les aspects techniques et financiers. L'équipe municipale y travaille, mais il faudra du temps.

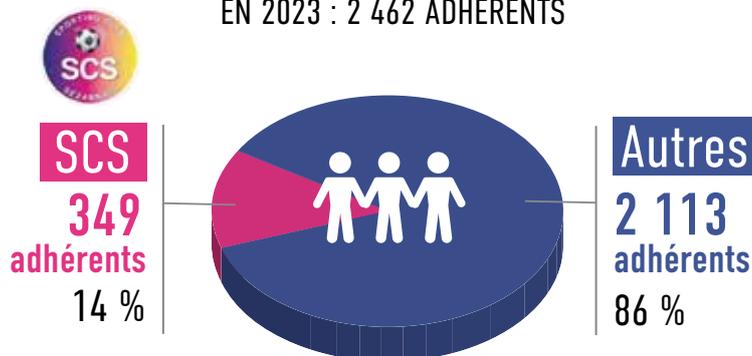


QUAND LA MÉTÉO NOUS JOUE DES TOURS...

D'OCTOBRE 2022 À MARS 2023
264 mm de pluie

D'OCTOBRE 2023 À MARS 2024
544 mm de pluie
et 7 jours de gel jusqu'à - 9 °C

Nombre d'adhérents des 28 associations sportives EN 2023 : 2 462 ADHÉRENTS



Subventions de fonctionnement accordées aux associations sportives EN 2023 : 50 345 €



Coût total de fonctionnement des stades en 2023

personnel, eau, électricité et gaz, travaux de régénération et de scarification des terrains, traçage des terrains, etc

250 000 €

Taux d'occupation des stades par les associations



Travaux



SERVICES TECHNIQUES

Retour en images sur quelques-unes de leurs dernières interventions...





Déplacement d'un panneau indicateur :

lors de la création par la Communauté de Communes du plateau surélevé de la rue des Écoles, un panneau avait été installé conformément à la réglementation. Mais il s'est avéré qu'il avait été posé trop en amont du ralentisseur, et que nombre d'automobilistes, même les plus prudents et respectueux du code de la route, ne le voyaient pas. Les services techniques l'ont déplacé il y a quelques semaines, et il est désormais bien plus visible.



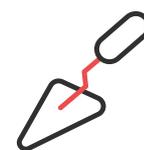
Création d'une double rampe d'escalier :

pour rendre l'accès au boulodrome plus sûr et confortable, les services techniques ont fabriqué et posé deux rampes le long de l'escalier (côté allée des Sportifs).



Terrassement :

ce sont les services techniques qui ont préparé le terrain au plateau sportif de la rue des Petits Chiens avant l'installation d'une tyrolienne et d'une cage à grimper, l'un des projets phares du Conseil Municipal des Jeunes (lire par ailleurs).



Remplacement de deux barrières de protection :

pliées, tordues, à moitié couchées sur le sol, deux barrières de l'avenue de la Fontaine du Vé n'ont pas résisté à leur rencontre avec une voiture sortie de sa trajectoire et de la route. Il a donc fallu les démonter, les évacuer, et en installer deux toutes neuves, afin d'assurer la sécurité des très nombreux élèves de la Cité Scolaire qui empruntent quotidiennement ce trottoir.





Des leds pour l'éclairage public :

depuis plusieurs années, la Ville a engagé un programme de remplacement des anciennes lampes par des leds ; l'opération s'accélère, avec, sur les exercices 2023-2024, près de 400 lampes nouvelles. Bien sûr, techniquement, c'est un peu plus compliqué que lorsqu'on change une ampoule à la maison ! En effet, il faut souvent changer ou adapter la base, et cela demande à notre équipe en charge de ces travaux du temps, des compétences... et une nacelle. Mais cela en vaut la peine, car ces économies d'énergie sont bonnes à la fois pour l'environnement et pour les finances municipales.



Quand un lampadaire est endommagé :

les services techniques ont dû réparer un lampadaire avenue de la Résistance (bousculé par un camion lors d'une manœuvre pour le moins maladroite...) ; ils en ont profité pour placer un garde-corps en protection, et refaire l'enrobé à la fin de l'intervention.



Ces dernières semaines, nous avons connu plusieurs épisodes météo inhabituels, vents violents ou fortes pluies.

Là encore, les services techniques sont sur le pont, qu'il s'agisse de réparer d'éventuels dégâts sur le domaine public, de couper ou déplacer des branches et arbres tombés sur la voie, de signaler un secteur de chaussée inondé, ou d'assurer une astreinte, parfois jusque tard en soirée, pour vérifier et nettoyer les rives du ru et les grilles des vannages, et éviter ainsi tout embâcle qui risquerait de provoquer une inondation.





TRAVAUX

rues de Paris et Léon Jolly et place de la République

Axe principal de la circulation à Sézanne qui dessert le centre-ville et donc ses commerces et services, la portion de route départementale que constituent les rues de Paris et Léon Jolly fera l'objet dans les prochains mois, dans le cadre d'une opération conjointe entre le Département de la Marne, la CCSSOM et la Ville, d'une **réfection de la couche de surface, et d'interventions sur les réseaux des eaux pluviales et d'alimentation en eau potable, et sur les trottoirs.**

Par la même occasion, la chaussée et les abords en pavés de la place de la République seront remis en

état afin de rendre la circulation des véhicules, mais surtout des piétons, plus confortable. Si ces travaux s'échelonnent bien sur 3 années à compter de fin 2024, il est important de souligner que les 3 rues ne seront à aucun moment fermées simultanément et que les interventions seront réalisées en plusieurs tronçons, chacun d'une durée qui n'excèdera pas 3 mois (sauf imprévus). La chaussée et les trottoirs du centre-ville de Sézanne seront ainsi flambant neufs en 2026 ! Un calendrier prévisionnel des travaux vous sera communiqué dès qu'il aura été arrêté de façon plus précise. ■



Des commerces qui resteront accessibles

Afin de préserver l'activité des commerces du centre-ville, un phasage des travaux sera établi avec des fermetures ponctuelles des tronçons au fur et à mesure des interventions.

Par conséquent, la circulation sera rouverte en suivant l'avancement du chantier. De plus, un accès piétons permanent sera garanti pour permettre aux clients de se rendre dans chaque enseigne.



Attention depuis le 7 mars à Sézanne, les sacs jaunes et les sacs noirs sont ramassés en même temps, chaque jeudi matin

Pensez à les sortir le mercredi soir, à partir de 18h et de préférence après 20h, merci !

C'est la période idéale pour les petits travaux de jardinage ! Tonte des pelouses, taille des haies et des arbustes, entretien des fleurs... Mais que faire de ces déchets verts ? Il est formellement interdit de les brûler dans son jardin ! Trois solutions s'offrent à vous :

› La déchetterie

Vous pouvez y déposer vos déchets verts, il y seront valorisés.



› Le compostage

Les tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos épluchures de légumes pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.



› Le broyage et le paillage

Les petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Il conserve l'humidité du sol et évite la pousse des mauvaises herbes.



Attention à vos haies !

N'oubliez pas de tailler régulièrement votre haie, afin que les branches ne dépassent pas sur la rue, en gênant le passage des piétons.



Avec les beaux jours qui reviennent, les travaux d'intérieur et d'extérieur sont d'actualité. Mais attention toutefois de ne pas empêcher votre voisin de manger dehors ou de se reposer à cause du bruit infernal de votre tondeuse ou de votre perceuse, ou encore de votre tronçonneuse...

Un arrêté préfectoral prévoit des plages horaires spécifiques pour l'utilisation des appareils à moteur thermique ou électrique :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h